

# Communauté de Communes des Terres du Val de Loire Commune d'Ouzouer-le-Marché

## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'OUZOUER-LE-MARCHE

Par arrêté n° 2023-PLUIHD-009 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Ouzouer-le-Marché, qui se déroulera pour une durée de 31 jours du 8 janvier 2024 au 7 février 2024 inclus.

Madame Danièle LELONG, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie Beauce la Romaine, 7 rue Marin Galliot - Ouzouer-le-Marché, 41240 Beauce la Romaine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir:

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi, mercredi et vendredi 9h à 12h30 et de 14h à 17h et les mardi et jeudi: de 9h à 12h30 en mairie de Beauce la Romaine, Ouzouer-le-Marché.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plu-douzouer-le-marche/> ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, par courrier électronique à [pluihd@ccterresduvaldeloire.fr](mailto:pluihd@ccterresduvaldeloire.fr) ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Ouzouer-le-Marché :

- Lundi 8 janvier de 14h30 à 16h30
- Vendredi 26 janvier de 15h30 à 17h30
- Mercredi 7 février de 14h00 à 16h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.



Le Président de la Communauté de  
Communes des Terres du Val de Loire

Jean-Pierre DURAND